



COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

Compter des prisons comme logements sociaux : le cynisme au pouvoir

La Confédération nationale du logement (CNL) dénonce avec force le soutien apporté par le ministre du Logement à une proposition visant à comptabiliser des cellules de prison comme des logements sociaux au titre de la loi SRU.

Même rejetée, cette prise de position gouvernementale constitue un basculement politique grave.

Car il ne s'agit ni d'un dérapage, ni d'une maladresse, ni d'une provocation isolée. Cette idée est ancienne. Elle a déjà été portée à plusieurs reprises par la droite parlementaire, lors de l'examen de la loi « Égalité et citoyenneté » en 2016, puis de la loi 3DS en 2022. À chaque fois, elle avait été jugée indéfendable et mise en échec par les gouvernements de l'époque.

Ce qui change aujourd'hui, c'est qu'un ministre du Logement lui apporte un soutien explicite. Ce saut politique est lourd de conséquences.

Assimiler une cellule de prison à un logement social, c'est franchir un seuil inédit de violence symbolique. C'est dire aux locataires du parc social que leur logement serait une forme d'enfermement, une relégation comparable à la prison. C'est légitimer les discours les plus réactionnaires qui assimilent le logement social à la misère, à la délinquance et à l'échec.

C'est aussi une insulte faite aux personnes incarcérées, en laissant entendre que la prison pourrait être assimilée à un logement. Une cellule n'est pas un logement. La prison n'est pas un habitat. Elle est un lieu de privation de liberté, de promiscuité imposée, de contraintes et de violences institutionnelles. Confondre logement et enfermement relève d'un cynisme social glaçant.

Cette proposition révèle une stratégie désormais assumée : plutôt que de contraindre les communes hors la loi à construire des logements sociaux, on préfère abaisser le droit, vider la loi SRU de sa substance et multiplier les contournements comptables. Après le logement intermédiaire, après les prisons, que comptera-t-on demain ? Les casernes ? Les centres de rétention ? Les parkings ?

Pendant ce temps, 2,9 millions de ménages attendent un logement social. Des millions de familles sont aculées à choisir entre payer leur loyer, se nourrir ou se chauffer. Face à cette urgence sociale, le gouvernement choisit la fuite, le mépris et la complaisance envers les communes qui refusent la solidarité.

La CNL le dit clairement : ce qui est à l'œuvre n'est pas une politique du logement, mais une politique de renoncement. Un renoncement à l'égalité territoriale. Un renoncement au droit au logement. Un renoncement à la dignité.

Le logement social reste une conquête sociale majeure, un pilier de la République sociale, un droit fondamental. La loi SRU doit être appliquée, pleinement et sans détournement.

Le droit au logement ne se négocie pas. Les Françaises et les Français ont besoin d'un logement social et public renforcé dans ses missions. Il y a urgence.

Montreuil, le 20 janvier